



Business Pôle Les Prés  
22, rue Denis Papin  
59650 Villeneuve d'Ascq  
France  
Tél : +33 (0)3 20 47 27 00  
Fax : +33 (0)3 20 67 53 40

## **Association Réseau Entreprendre**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Association Réseau Entreprendre**

Siège social : 71, avenue Guynemer - 59700 Marcq-en-Barœul

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association Réseau Entreprendre,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

La note compte de régularisation actif passif de l'annexe indique le montant des produits à recevoir. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et la correcte évaluation de ce montant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 23 avril 2021



David Decroix

### 3 – COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020

## BILAN ACTIF

		Montants exprimés en Euro - (EUR)	31/12/2020			31/12/2019
			brut 1	amortissements, provisions 2	net 3	net
		<b>Capital souscrit non appelé</b> (I)	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	IMMOS INCORPORELLES	Frais d'établissement	-	-	-	-
		Frais de développement	-	-	-	-
		Logiciels, matériel informatique	1 455 330	1 264 243	191 087	225 809
		Fonds commercial (dont droit au bail)	-	-	-	-
		Concessions, brevets et droits similaires	20 985	20 838	147	236
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	IMMOS CORPORELLES	Terrains	-	-	-	-
		Constructions	-	-	-	-
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
		Autres immobilisations corporelles	122 581	105 763	16 818	12 336
		Immobilisations en-cours	98 205	-	98 205	-
		Avances et acomptes	-	-	-	-
	IMMOS FINANCIERES (2)	Particip. évaluées selon la méth. de mise en équivalence	-	-	-	-
		Autres participations	-	-	-	-
		Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		10 160	-	10 160	10 160	
Prêts		2 839 533	376 355	2 463 178	2 525 995	
Autres immobilisations financières		5 850	-	5 850	5 850	
		<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b> (II)	<b>4 552 644</b>	<b>1 767 199</b>	<b>2 785 445</b>	<b>2 780 385</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
		Marchandises	-	-	-	-
		Avances et acomptes versés sur commandes	50 000	-	50 000	-
	Créances	Clients et acomptes rattachés	1 419 495	360 163	1 059 332	1 437 389
		Autres créances	589 177	-	589 177	1 061 922
		Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
		V.M.P. (dont actions propres ....)	-	-	-	-
Divers	Disponibilités	4 076 833	-	4 076 833	2 017 428	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance	32 294	-	32 294	80 540
	<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b> (III)		<b>6 167 799</b>	<b>360 163</b>	<b>5 807 637</b>	<b>4 597 280</b>
		Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
		Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
		Ecarts de conversion actifs (VI)	-	-	-	-
		<b>TOTAL GENERAL</b> (I à VI)	<b>10 720 443</b>	<b>2 127 362</b>	<b>8 593 081</b>	<b>7 377 665</b>

## BILAN PASSIF

<i>Montants exprimés en Euro - (EUR)</i>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,,,		
	Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986	1 269 986
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Autres réserves	1 300 420	1 300 420
	Report à nouveau	(272 148)	(282 383)
	<b>RESULTAT D'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>11 858</b>	<b>10 236</b>
	Fonds propres avec droit de reprise	3 190 608	2 690 608
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 500 725</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titre participatifs	-	-
	Avances conditionnées	-	-
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	247 000	37 000
	Provisions pour charges	65 741	64 034
	Fonds dédiés	802 068	790 672
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 114 809</b>	<b>891 706</b>
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	369 205	132 432
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	420 487	274 295
	Dettes fiscales et sociales	553 854	380 865
	Autres dettes	591 500	675 750
Cpt es rég ul.	Produits constatés d'avance (5)	42 500	33 750
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 977 547</b>	<b>1 497 091</b>
	Ecart de conversion passifs (V)	-	-
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>8 593 081</b>	<b>7 377 665</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>Montants exprimés en Euro - (EUR)</i>		<b>31/12/2020</b>	<b>Rappel 31/12/2019</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises		-	-	
	Production vendue	biens	-	-	
		services	-	-	
	<b>Chiffre d'affaires nets</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	
	Production stockée		-	-	
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation		2 155 104	2 189 500	
	Reprises sur amort et prov, transf ch. , refacturations		558 864	412 753	
	Cotisations		983 850	1 001 594	
	Collecte dons		10	15 000	
	Autres produits				
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		<b>3 697 828</b>	<b>3 618 847</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achat de marchandises (y compris droits de douane)		-	-	
	Variation de stock (marchandises)		-	-	
	Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		2 422	1 542	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnement)		-	-	
	Autres achats et charges externes		1 094 163	1 204 743	
	Impôts, taxes et versements assimilés		146 306	157 634	
	Salaires et traitements		1 299 738	1 369 947	
	Charges sociales		638 752	647 803	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations		81 702	73 505
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		360 163	83 953
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 707	9 873
	Autres Charges		25 126	29 021	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		<b>3 650 079</b>	<b>3 578 021</b>		
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>47 749</b>	<b>40 826</b>		
		<i>1,3%</i>	<i>1,1%</i>		

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

op, en comm,	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participation		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 594	14 536
	Reprises sur provisions et transferts de charges	80 349	89 016
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>92 943</b>	<b>103 552</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	106 600	139 517
	Intérêts et charges assimilées	1 055	1 776
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>107 655</b>	<b>141 293</b>
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>(14 712)</b>	<b>(37 741)</b>
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>		<b>33 037</b>	<b>3 085</b>
PRODUITS EXCEPT,	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	258 197	99 668
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	-
	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>258 198</b>	<b>99 668</b>
CHARGES EXCEPT,	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	16 489	18 328
	Charges exceptionnelles sur opération en capital	-	-
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	260 000	70 856
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>276 489</b>	<b>89 184</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>(18 291)</b>	<b>10 484</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices		2 888	3 333
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>4 048 968</b>	<b>3 822 067</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>4 037 110</b>	<b>3 811 831</b>
<b>5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		<b>11 857,91</b>	<b>10 236</b>
		<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>

## ANNEXES AU COMPTE

Faits marquants de l'exercice

Néant

Règles et méthodes comptables

La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2020 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement 2020-08, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2020. Ce règlement vient modifier la réglementation du CRC 99-01 appliquée précédemment. Ce changement de réglementation n'a pas d'incidence dans la présentation des comptes de la Fédération.

Les comptes annuels respectent les principes de prudence, d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue de biens

• Installation générale	7 à 10 ans	Linéaire
• Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
• Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
• Marques	10 ans	Linéaire
• Logiciels spécifiques	5 ans	Linéaire
• Progiciels	5 ans	Linéaire

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations ne sont pas décomposables et la durée d'usage a été conservée comme durée d'utilité.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières, constituées principalement de prêts sans intérêts versés aux lauréats pour des projets bien identifiés, l'encours est valorisé à sa valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le lauréat, bénéficiaire du prêt, ne sera pas en mesure vraisemblablement de rembourser son prêt.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

	31/12/2019	Affectation résultat 2019	Résultat 2020	Apport BPI	31/12/2020
Fonds associatifs sans droit de reprise					
- Apports sans droit de reprise	1 269 986				1 269 986
- Fonds statutaires	1 300 420	0			1 300 420
- Report à nouveau	-282 383	10 236			-272 147
- Résultat de l'exercice	10 236	-10 236	11 858		11 858
Fonds associatifs avec droit de reprise					0
- Apports	2 690 608			500 000	3 190 608
<b>Total fonds</b>	<b>4 988 867</b>	<b>0</b>	<b>11 858</b>	<b>500 000</b>	<b>5 500 725</b>

## Fonds dédiés

Conformément au Règlement 99-01 du CRC, « les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements pris par l'Association.

31-déc-20	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds Dédiés Anber	687 953	32 500		720 453
Fonds dédiés sur dons affectés	102 719	50 000	71 103	81 616
<b>Total</b>	<b>790 672</b>	<b>82 500</b>	<b>71 103</b>	<b>802 069</b>

## Compléments d'information relatifs au bilan

### Immobilisations, amortissements et provisions

#### Tableau de variation des immobilisations

2020	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeur Brute :				
Immobilisations incorporelles	1 439 625	36 690		1 476 315
Immobilisations corporelles en cours	0	98 205		98 205
Immobilisations corporelles	107 898	14 683		122 581
Immobilisations financières	2 892 109	213 000	249 566	2 855 543
<b>Total</b>	<b>4 439 632</b>	<b>362 578</b>	<b>249 566</b>	<b>4 552 644</b>
Amortissements & provis.				
Immobilisations incorporelles	1 213 580	71 501	0	1 285 081
Immobilisations corporelles	95 562	10 201		105 763
<b>Total</b>	<b>1 309 142</b>	<b>81 702</b>	<b>0</b>	<b>1 390 844</b>
<b>Total net</b>	<b>3 130 490</b>	<b>280 876</b>	<b>249 566</b>	<b>3 161 800</b>

#### Tableau des provisions

Rubriques	31-déc-19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31-déc-20
	Valeur au début de l'exercice			Valeur à la fin de l'exercice
<u>Provisions à l'actif</u>				
Provision pour dépréciation des prêts	350 104	106 600	80 349	376 355
Provision pour dépréciations créances Asses	261 230	65 000	261 230	65 000
Provision pour dépréciations Autres créances	54 000	295 163	54 000	295 163
<u>Provisions au passif</u>				
Provision pour risques et charges	37 000	210 000		247 000
Provision pour IFC	64 034	1 707		65 741
<b>Total</b>	<b>766 368</b>	<b>678 470</b>	<b>395 579</b>	<b>1 049 259</b>

### Etat des créances et autres créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A - 1 ans	A + 1 ans & - 5 ans	A + 5 ans
Créances sur les Ass. Entreprendre	948 547	948 547		
Créances sur les partenaires	470 948	470 948		
Fournisseurs débiteurs				
Factures à établir				
Autres créances	27 131	27 131		
Produits à recevoir	562 046	562 046		
<b>Total</b>	<b>2 008 673</b>	<b>2 008 673</b>		

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au compte de résultat dès lors qu'elles sont acquises sur l'exercice, qu'elles soient ou non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

### Etat des dettes à la clôture

	Montant brut	A ≤ 1 an	A + 1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Dettes auprès des établissements crédit	369 205	363 855	5 350	
Dettes fournisseurs	420 487	420 487		
Avances et acomptes reçus				
Autres dettes	591 500	591 500		
Dettes sociales et fiscales	553 854	553 854		
Produits constatés d'avance	42 500	42 500		
<b>Total</b>	<b>1 977 547</b>	<b>1 972 197</b>	<b>5 350</b>	<b>0</b>

## Compte de régularisation actif et passif

		31/12/2020
<b>ACTIF</b>		
<b>Produits à recevoir</b>		<b>562 046</b>
FSE 2019	350 000	
FSE 2020	210 000	
Cot Netwerk 2019 et Tunis	2 046	
<b>PASSIF</b>		
<b>Factures à recevoir</b>		<b>-223 378</b>
<b>Charges à payer (personnel &amp; charges)</b>		<b>-339 905</b>
<b>Asociations - charges à payer</b>		<b>-25 000</b>

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

### Ventilation des subventions acquises par financeur

Les subventions acquises au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 155 104 € et se décomposent de la façon suivante :

Libellé de la subvention	31/12/2020
CDC / BPI	1 000 000
FONDATION AFM	850 000
CDC biennale	0
SCF Mulliez soutien international	50 000
FSE	200 000
Subv Ministère de la Culture	
Erasmus	5 104
AFE	
FONDATION ANBER	
Généris	50 000
<b>Total</b>	<b>2 155 104</b>

## Ventilation de l'effectif salarié de l'association (en ETP moyen annuel)

CADRES	18,3
EMPLOYES	4,9
CONTRAT PRO	0,1
CONTRAT APPRENTI	0,3
ETP MOYEN 2020	23,6

### Engagements pris en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, calculée avec une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 67 ans et avec un taux d'actualisation de 0,60 % s'élèvent à 65 741 € au 31/12/2020.

### Informations concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Prestations : Bénévolats                      Montant : 279 863 €

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un forfait horaire de 150 €.

### Rémunérations des dirigeants :

Les rémunérations des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles ainsi que leurs avantages en nature, n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

### Autres informations

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19. L'année 2021 est toujours menacée par un contexte évolutif de crise sanitaire. Il n'existe pas d'éléments pouvant compromettre la continuité d'exploitation de l'association et ayant un impact sur les comptes de l'exercice.